

Philippe ESPINASSE

Nîmes, le 06 Août 2008

Affaires Réglementaires et Médicales

s/c Christophe CASTELLANO

Directeur Exécutif des Opérations

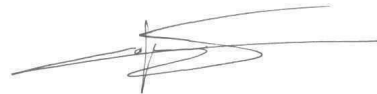
**ASKLÉSANTÉ** groupe WINNCARE

200 rue Charles Tellier - 30034 Nîmes cedex I

**OBJET** : Engagement sur l'honneur d'équivalence de références

Je, soussigné Philippe Espinasse, agissant en tant que Responsable des Affaires Réglementaires et Médicales pour la société **ASKLESANTE** groupe Winncare, certifie que les résultats de tests d'essai, fournis au titre du matelas APLOT en mousse haute résilience ZYPREX, sont applicables par extension au produit Talonnière mini ZYPREX en mousse haute résilience ZYPREX, de référence VTM/54.

A valoir ce que de droit,



Philippe ESPINASSE

S/c Christophe CASTELLANO

**ASKLESANTE** groupe Winncare



Le progrès, une passion à partager

LABORATOIRES DE TRAPPES  
29 avenue Roger Hennequin - 78197 Trappes Cedex  
Tél. : 01 30 69 10 00 - Fax : 01 30 69 12 34

## ATTESTATION DE CONFORMITE

aux exigences du Protocole d'évaluation des matelas, des surmatelas et des coussins  
d'aide à la prévention des escarres (avis du 21 juillet 2005)

Identification du dispositif : **Matelas APLOT**

Description du dispositif : **Matelas gaufré monobloc ou en trois parties.**

Référence de la protection : **Alèse Dermalon FR**

Demandeur du certificat : **ASKLE SANTE**  
**200 rue Charles Tellier - ZI de Grézan - 30034 NIMES Cedex 1**

Au vu

du rapport d'audit **F010117/CEMATE/1**

des résultats figurant sur les rapports d'essais référencés :

- **F100184/CEMATE/7** relatif aux essais de comportement au feu ;
- **F100184/CEMATE/3** relatif aux essais de caractérisation des matériaux ;
- **F100184/CEMATE/8 et 9** relatifs à la caractérisation de la protection et à l'essai de perméabilité ;
- **F100184/CQPE/10** relatif :
  - . aux essais de répartition des pressions avant et après vieillissement,
  - . aux essais de répartition au poids maximal revendiqué (120 kg),
  - . au contrôle : dimensionnel et de la notice ;

le matelas APLOT testé dans ces deux versions est déclaré conforme aux exigences du document de référence.



Trappes, le 27 juin 2006

Le Chef de la Division  
Dispositifs Médicaux

Olivier PIERSON

Cette attestation est délivrée dans les conditions suivantes :

1. Elle ne s'applique qu'à l'article essayé et pour les essais réalisés consignés dans l'affaire F100184
2. Elle n'implique pas qu'une procédure de surveillance ou de contrôle de fabrication ait été mise en place par le LNE.
3. Des copies peuvent être délivrées sur simple demande auprès du demandeur.

### Laboratoire national de métrologie et d'essais

Établissement public à caractère industriel et commercial • Siège social : 1, rue Gaston Boissier - 75724 Paris Cedex 15 • Tél. : 01 40 43 37 00  
Fax : 01 40 43 37 37 • E-mail : info@lne.fr • Internet : www.lne.fr • Siret : 313 320 244 00012 • NAF : 743 B • TVA : FR 92 313 320 244  
Barclays Paris Centrale IBAN : FR76 3058 8600 0149 7267 4010 170 BIC : BARCFRPP